



Terrain agricole dans la succession

Par Merche

Bonjour,

Ma mère et ma tante ont hérité de leur frère et dans la succession, il ya un terrain agricole.

Quelles sont les démarches pour vendre ce terrain et au pire si elles ne peuvent pas le vendre, pour le céder.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez vous adresser à un notaire localisé à proximité, ou encore directement à la SAFER.

Par Merche

Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Elles peuvent aussi faire circuler dans les environs leur désir de vendre, des fois qu'un agriculteur soit intéressé. S'il y a un locataire en place, il peut avoir un droit de préemption... Dans tous les cas c'est à lui qu'il faut le proposer en premier s'il semble en mesure d'acheter. C'est le plus simple. Il faut aussi démarcher les voisins. Si ce terrain est fonds dominant (bénéficiaire d'une servitude sur un terrain voisin), le propriétaire du fonds servant pourrait racheter pour faire disparaître la servitude. Les voisins peuvent aussi avoir envie d'agrandir leur parcelle.

Hormis le droit de préemption de la SAFER et éventuellement celui du fermier, la vente d'un terrain agricole n'est pas très différente des autres ventes immobilières.

Par yapasdequoi

Si vous voulez vendre, il faudra au préalable faire l'acte de mutation après décès chez le notaire, même si c'est une somme qui vous paraît trop élevée.

Par Merche

Je vais les informer !

Il n'y a pas locataire sur ce terrain, mon oncle essayait de vendre avant son décès et je vais me renseigner auprès des voisins, bien qu'il me semble qu'ils n'étaient pas intéressés.

Merci beaucoup pour vos conseils.